

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 19 puis 20
Votants : 21 puis 22

L'an deux mil quinze, le sept octobre à vingt heures quinze.
Le conseil municipal de la commune de Bernin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de madame Cécile Rocca, maire.
Date de la convocation du conseil municipal : deux octobre deux mil quinze.
Présents : MMES BESSON Anne-Françoise, BRUNIER Noémie, COGNE Jacqueline, MOUTET Géraldine, PELLEGRINI Pascale, PEYSSON Céline, ROCCA Cécile et STROMBONI Claire.
MM. BOBILLON Jean-Claude, DAVIES Lewis, DURET Christophe, GIANNINI Gilbert, GUYOT Yves, LAMBERT Hervé, LAZZAROTTO Franck, REGIS René, M. SABATIER Gabriel (présent à partir de la délibération n°8), SALOMON Alain, TALON Claude et VERMEULEN Claude.
Absents :
MMES BARBAZZA Véronique, BOMBLED Francine et COUDERC Sophie
Pouvoirs :
De MME BARBAZZA Véronique à M. SALOMON Alain
De MME COUDERC Sophie à MME BESSON Anne-Françoise
Secrétaire de séance : M. DAVIES Lewis

ORDRE DU JOUR

I. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 9/09/15

II. Présentation des décisions prises par le maire en vertu de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (délibération du 25/02/2015 en vertu des articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT)

III - Vote des délibérations

Accessibilité

1. Agenda d'accessibilité programmée / Dépôt de la demande d'approbation

Aménagements / demandes de subventions

2. Demande de subvention au conseil général de l'Isère pour le programme pluriannuel de mise en conformité accessibilité personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux (travaux intérieurs et extérieurs)
3. Demande de subvention au conseil général de l'Isère pour les aménagements de voirie chemin de Craponoz tranches 1 et 2
4. Demande de subvention au conseil général de l'Isère pour la réhabilitation et l'extension de la salle des fêtes

Telecom / antenne relais

5. Avenant de transfert convention d'occupation du domaine public Bouygues Telecom à Infracos

Petite enfance

6. Modification du règlement de fonctionnement du multi-accueil municipal "La Ribambelle"

Logement

7. Location appartement rdc bâtiment de la Cure, ancien local du Club Berninois

Urbanisme / PLU

8. Commune de Bernin / agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG) : mission d'assistance au programme d'activités partenarial dans le cadre de la révision du POS et versement d'une subvention

Intercommunalité / Transition énergétique

9. Délibération de soutien à la démarche de transition énergétique engagée par la communauté de communes du Grésivaudan et à la mise en œuvre des actions dans le cadre du projet « Territoire à Energie Positive » (TEPOS)

Ressources humaines

10. Création d'emploi – modification du tableau des emplois

IV – Questions diverses

La séance commence à 20h15.

Madame le maire nomme Lewis Davies en tant que secrétaire de séance.

Elle cite les absents et les pouvoirs.

I. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 9/09/15

Le procès verbal du conseil municipal du 9/09/15 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. Présentation des décisions prises par le maire en vertu de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (délibération du 25/02/2015 en vertu des articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT)

LOUAGE DE CHOSES

Le 10/09/2015 : renouvellement de la convention d'occupation précaire avec M. Cambie pour la maison fermière du 01/09/2015 au 31/08/2016 (188.66 € par mois)

CONCESSIONS

Le 25/09/2015 : vente d'une concession simple (252 €) pour 30 ans à M. GAMELIN Jacques domicilié 574 chemin de Champ Jaillet.

DROIT DE PREEMPTION

DIA du 24/07/15 :

Un « terrain non bâti » situé 357 chemin des Batellières, cadastré section AL 113 et 114, d'une surface de 558 m² à prendre sur des surfaces respectives de 850 et 890 m², est vendu par Messieurs Guy et Daniel ZEGNA à Monsieur Stéphane BALDUCCI et Madame Lydie MANZELLA pour un montant de 175 000 euros.

La commune de Bernin a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

DIA du 10/08/2015 :

Un « terrain bâti » situé 221 chemin des Casernes, cadastré section AN 275 d'une surface de 696 m², est vendu par Monsieur et Madame Nicolas DESGRES-NIVEAU à Monsieur et Madame Brice MAUBLEU pour un montant de 368 000 euros dont 12 200 euros de mobilier.

La commune de Bernin a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

DIA du 10/08/2015 :

« Terrains nus » situés 725 chemin de Craponoz, cadastrés section AB :

- numéros 29-22-46 pour partie pour une surface totale de 2 146 m² (à prendre sur la totalité de la surface)

- numéro 4 pour une surface de 115 m²
- numéros 25-27-28 pour partie pour une surface totale de 137 m² à usage de voirie (à prendre sur la totalité de la surface)

sont vendus par Messieurs Franck CHEVRIER, Gilles CHEVRIER, Denis CHEVRIER et Pascal CHEVRIER à Monsieur Tony LOLIES, Monsieur PERRIER et Madame BOSCHETTI pour un montant de 515 000 euros et une commission de 10 000 euros à la charge de l'acquéreur.
La commune de Bernin a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

DIA du 11/08/2015 :

Un « terrain bâti » situé 554 chemin de Chanolai, cadastré section A numéro 566 pour une surface de 370 m² est vendu par Monsieur Renaud ROUSSEL et Madame Céline FAVIER à Madame Anne-Catherine RAUCH et Monsieur Benjamin ROUSSEAU pour un montant de 390 000 euros dont 6 400 euros de mobilier.

La commune de Bernin a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

DIA du 27/08/2015 :

Un « terrain bâti » situé 295 chemin de Craponoz, cadastré section AB numéros 121 et 122 pour des surfaces respectives de 1 001 et 36 m², est vendu par Monsieur et Madame Jean-Philippe BERNARD à Madame et Monsieur Nicolas DIDRY pour un montant de 533 000 euros dont 23 850 euros de mobilier et plus une commission de 12 000 euros à la charge de l'acquéreur.

La commune de Bernin a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

DIA du 04/09/2015:

Un « terrain bâti » situé 257 chemin des Batellières, cadastré section AL numéro 107 pour une surface de 1 264 m² et AB numéro 103 (parties communes pour 1/9^{ème} d'une surface totale de 941 m²), est vendu par Monsieur et Madame Jean-Louis CAZENAVE à Monsieur et Madame Christophe BRUN pour un montant de 395 000 euros dont 13 000 euros de mobilier et plus une commission de 7 900 euros à la charge du vendeur.

La commune de Bernin a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

MARCHÉS PUBLICS

Le maire de la commune de Bernin,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU le code des marchés publics, notamment en application des articles 1 et 28,

VU la délibération n°2015/02/04 en date du 25 février 2015 par laquelle le conseil municipal l'a chargée, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que le maire doit rendre compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations,

Considérant que les crédits sont ouverts au budget principal,

Décide

De conclure les contrats suivants :

Marchés de travaux

Marché	Objet	Attributaire	Date signature	Montant
Procédure adaptée en date du 21/05/2014	Reprise de mur en pierre sur le bâtiment de la source AEP sur la commune de Saint-Pancrasse	STPG 38330 Biviers	31/08/2015	16 632,00 € H.T.

Marché	Objet	Attributaire	Date signature	Montant
Procédure adaptée en date du 01/09/2015	Ouverture de voies pour le mur d'escalade au Cube	ENTRE-PRISES 38660 Saint Vincent de Mercuze	01/09/2015	400,00 € H.T.

Marché	Objet	Attributaire	Date signature	Montant
Procédure adaptée en date du 05/09/2015	Fourniture et pose d'une clôture en panneaux rigides + portillon pour les réservoirs de Craponoz	ESPACS 26390 Hauterives	07/09/2015	3 400,00 € H.T.

Marché	Objet	Attributaire	Date signature	Montant
Procédure adaptée en date du 05/08/2015	Mise en place d'une régulation centralisée du système de chauffage et de climatisation à la mairie	SARL JANILOUD 38360 Sassenage	08/09/2015	18 650,00 € H.T.

Marché	Objet	Attributaire	Date signature	Montant
Procédure adaptée en date du 05/08/2015	Création d'un réseau électrique et pose de convecteurs - mise en place de la régulation centralisée du système de chauffage et de climatisation à la mairie	Sarl MONCENIX-LARUE 38570 Theys	08/09/2015	13 636,96 € H.T.

Marché	Objet	Attributaire	Date signature	Montant
Procédure adaptée en date du 05/08/2015	Mise en place de climatiseurs réversibles dans la salle du conseil municipal de la mairie	Sarl MONCENIX-LARUE 38570 Theys	08/09/2015	6 993,41 € H.T.

Marchés de fournitures

Marché	Objet	Attributaire	Date signature	Montant
Procédure adaptée en date du 31/08/2015	Fourniture de cordon lumineux pour réparation guirlandes illuminations de Noël	CITYLUM 38090 Villefontaine	02/09/2015	1 560,49 € H.T.

Marché	Objet	Attributaire	Date signature	Montant
Procédure adaptée en date du 02/09/2015	Equipement informatique (unités centrales, écrans) pour les trois vidéoprojecteurs interactifs du groupe scolaire (fourniture et installation)	COM6 38171 Seyssinet Cedex	04/09/2015	1 737,35 € H.T.

Marché	Objet	Attributaire	Date signature	Montant
Procédure adaptée en date du 07/08/2015	Equipement informatique : fourniture et installation de six unités centrales + packs Office pour le personnel mairie	NOVAZION 38240 Meylan	09/09/2015	5 370,00 € H.T.

Marché	Objet	Attributaire	Date signature	Montant
Procédure adaptée en date du 11/09/2015	Achat d'un véhicule neuf pour la police municipale + rampe et balisage	DACIA 38170 Seyssinet	17/09/2015	17 053,85 € H.T.

Marché	Objet	Attributaire	Date signature	Montant
Procédure adaptée en date du 21/09/2015	Fourniture d'un extracteur d'air (en remplacement de l'existant hors-service) pour le centre technique municipal	SETEM 06225 Vallauris	22/09/2015	894,77 € H.T.

Marché	Objet	Attributaire	Date signature	Montant
Procédure adaptée en date du 22/09/2015	Remplacement à l'identique d'une vitre double vitrage à la crèche de 42 berceaux (fourniture et pose)	Ets OGUEY 38420 Le Versoud	22/09/2015	2 745,00 € H.T.

Marchés de services

Marché	Objet	Attributaire	Date signature	Montant
Procédure adaptée en date du 24/08/2015	Contrat de surveillance électronique à distance pour le complexe sportif et culturel Le Cube	ETS-SRA 73001 Chambéry	28/08/2015	21,64 € H.T. mensuel Soit 1 038,72 € H.T. sur 4 ans

Marché	Objet	Attributaire	Date signature	Montant
Procédure adaptée en date du 24/07/2015	Nettoyage et entretien de bâtiments communaux : complexe sportif et culturel Le Cube ; groupe scolaire Les Dauphins ; crèche de 42 berceaux	FRAMEX SAS 38240 Meylan	02/09/2015	I/ Complexe sportif et culturel Le Cube, montant mensuel (pour une période d'intervention de vingt mois ; intervention réduite 3 semaines en été et 2 à Noël ainsi que pour les vacances de Toussaint, février et pâques) : 3 725,00 € H.T. II/ Groupe scolaire Les Dauphins, montant mensuel (pour une période de vingt mois, pas d'intervention pendant les périodes de vacances scolaires) : 4 397,00 € H.T. III/ Crèche de 42 berceaux, montant mensuel (pour une période d'intervention de vingt mois ; pas d'intervention pendant les vacances de Noël (1 semaine) et pendant les congés d'été (3 semaines)) : 1 484,00 € H.T.

Marché	Objet	Attributaire	Date signature	Montant
Procédure adaptée en date du 01/09/2015	Prestation de services sur logiciels informatiques Berger Levrault : comptabilité, état civil, ressources humaines ; installation GRC	BERGER LEVRAULT 69009 Lyon cedex	03/09/2015	2 500,00 € H.T.

Marché	Objet	Attributaire	Date signature	Montant
Procédure adaptée en date du 07/09/2015	Mission de coordination sécurité et protection de la santé dans le cadre du marché de restructuration de la salle des fêtes et d'un bâtiment annexe	SINEQUANON' 38130 Echirolles	07/09/2015	2 700,00 € H.T.

Marché	Objet	Attributaire	Date signature	Montant
Procédure adaptée en date du 23/01/2015	Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la salle des fêtes et d'un bâtiment annexe	LA FABRIQUE ARCHITECTES 38000 Grenoble	21/09/2015	5 918,00 € H.T.

Marché	Objet	Attributaire	Date signature	Montant
Procédure adaptée en date du 22/09/2015	Contrôle de conformité et installation applications Berger-Levrault à distance	BERGER LEVRAULT 69009 Lyon cedex	22/09/2015	320,00 € H.T.

III - Vote des délibérations

Arrivée d'Yves Guyot à 20h38.

2015/10/01

Agenda d'accessibilité programmée / Dépôt de la demande d'approbation

Claude Talon, adjoint délégué aux finances et aux travaux, informe le conseil municipal que l'article L. 111-7-5 du code de la construction et de l'habitation précise que le propriétaire ou l'exploitant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public qui ne répond pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité définies à l'article L. 111-7-3 doit élaborer un agenda d'accessibilité programmée.

Cet agenda comporte une analyse des actions nécessaires pour que l'établissement réponde à ces exigences et prévoit le programme et le calendrier des travaux, ainsi que les financements correspondants.

Certains établissements recevant du public de la commune ne répondant pas aux normes d'accessibilité PMR, il est proposé au conseil municipal d'effectuer une demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée pour la période 2016-2019.

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- adopte le projet d'agenda d'accessibilité programmée,
- autorise Madame le maire à déposer la demande d'approbation, puis à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des actions.

2015/10/02

Demande de subvention au conseil départemental de l'Isère pour le programme pluriannuel de mise en conformité accessibilité personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux (travaux intérieurs et extérieurs)

Claude Talon, adjoint délégué aux finances et aux travaux, présente au conseil municipal le programme pluriannuel de mise en conformité pour l'accessibilité personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux (travaux intérieurs et extérieurs).

Ces travaux sont subventionnables par le conseil départemental de l'Isère à hauteur de 20 % du montant des travaux subventionnables.

Programme pluriannuel de mise en conformité accessibilité personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux (travaux intérieurs et extérieurs) :

Récapitulatif ordre de priorité pour travaux intérieurs et extérieurs :

Ordre de priorité 1: Réalisation 2016

<u>Bâtiments</u>	Montant travaux intérieurs H.T.	Montant travaux extérieurs H.T.	
Mairie	5 000,00 €	3 000,00 €	
Groupe scolaire	19 000,00 €	11 000,00 €	
Police municipale		4 400,00 €	
Maison Michel		1 200,00 €	
Montant total 2016	24 000,00 €	19 600,00 €	43 600,00 €

Ordre de priorité 2: Réalisation 2017

<u>Bâtiments</u>	Montant travaux intérieurs H.T.	Montant travaux extérieurs H.T.	
Bibliothèque	5 000,00 €	12 000,00 €	
Le Cube	9 000,00 €	13 500,00 €	
Eglise	4 500,00 €		
Montant total 2017	18 500,00 €	25 500,00 €	44 000,00 €

Ordre de priorité 3: Réalisation 2018

<u>Bâtiments</u>	Montant travaux intérieurs H.T.	Montant travaux extérieurs H.T.	
Ancienne crèche		34 200,00 €	
Maison Michel hors ascenseur	25 000,00 €		
Montant total 2018	25 000,00 €	34 200,00 €	59 200,00 €

Ordre de priorité 4: Réalisation 2019

<u>Bâtiments</u>	Montant travaux intérieurs H.T.	Montant travaux extérieurs H.T.	
Club house tennis	7 000,00 €	27 500,00 €	
Montant total 2019	7 000,00 €	27 500,00 €	34 500,00 €

Réalisation 2016 - bâtiments intérieurs et extérieurs

Financement	Montant de la subvention
Département	8 720 €
Sous-total (total des subventions publiques)	8 720 €
Autofinancement	34 880 €
TOTAL	43 600 €

Réalisation 2017 - bâtiments intérieurs et extérieurs

Financement	Montant de la subvention
Département	8 800 €
Sous-total (total des subventions publiques)	8 800 €
Autofinancement	35 200 €
TOTAL	44 000 €

Réalisation 2018 - bâtiments intérieurs et extérieurs

Financement	Montant de la subvention
Département	11 840 €
Sous-total (total des subventions publiques)	11 840 €
Autofinancement	47 360 €
TOTAL	59 200 €

Réalisation 2019 - bâtiments intérieurs et extérieurs

Financement	Montant de la subvention
Département	6 900 €
Sous-total (total des subventions publiques)	6 900 €
Autofinancement	27 600 €
TOTAL	34 500 €

Soit :

Montant des travaux subventionnables : 181 300 euros hors taxes.

Taux de subvention (pour un indice de richesse 7) : 20 % du montant H.T. des travaux subventionnables.

Montant de la subvention sollicitée : 36 260 euros.

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite auprès du conseil départemental de l'Isère une subvention de 36 260 euros pour la mise en conformité pour l'accessibilité personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux, travaux intérieurs et extérieurs (programme pluriannuel),
- charge Madame le maire de transmettre la demande au conseil départemental de l'Isère.

2015/10/03

Demande de subvention au conseil départemental de l'Isère pour les aménagements de voirie chemin de Craponoz tranches 1 et 2

Claude Talon, adjoint délégué aux finances et aux travaux, rappelle au conseil municipal qu'à la suite des travaux de dissimulation des lignes EDF, Telecom et éclairage public, sont prévus des travaux d'aménagements de voirie tranches 1 et 2 sur le chemin de Craponoz.

Ces deux opérations sont subventionnables par le conseil départemental de l'Isère, au titre des aménagements de sécurité, à hauteur de 20 % du montant des travaux subventionnables.

Opération travaux aménagements de voirie chemin de Craponoz tranche 1 :

Montant des travaux subventionnables : 102 060 euros hors taxes.

Taux de subvention (pour un indice de richesse 7) : 20 % du montant H.T. des travaux subventionnables.

Montant de la subvention sollicitée : 20 412 euros.

Opération travaux aménagements de voirie chemin de Craponoz tranche 2 :

Montant des travaux subventionnables : 222 288 euros hors taxes.

Taux de subvention (pour un indice de richesse 7) : 20 % du montant H.T. des travaux subventionnables.

Montant de la subvention sollicitée : 44 458 euros.

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite auprès du conseil départemental de l'Isère :
 - une subvention de 20 412 euros pour les travaux d'aménagements de voirie chemin de Craponoz tranche 1, au titre des aménagements de sécurité.
 - une subvention de 44 458 euros pour les travaux d'aménagements de voirie chemin de Craponoz tranche 2, au titre des aménagements de sécurité.
- charge Madame le maire de transmettre les demandes au conseil départemental de l'Isère.

2015/10/04

Demande de subvention au conseil départemental de l'Isère pour la réhabilitation et l'extension de la salle des fêtes

Claude Talon, adjoint délégué aux finances et aux travaux, rappelle au conseil municipal le projet de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes chemin de la Gare.

Ces travaux sont subventionnables par le conseil départemental de l'Isère à hauteur de 20 % du montant des travaux subventionnables.

Opération réhabilitation et extension de la salle des fêtes:

Estimation des travaux : 686 380,00 euros hors taxes.

Montant des travaux subventionnables : 669 880,00 euros hors taxes.

Taux de subvention (pour un indice de richesse 7) : 20 % du montant H.T. des travaux subventionnables.

Montant de la subvention sollicitée : 133 976 euros.

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite auprès du conseil départemental de l'Isère une subvention de 133 976 euros pour la réhabilitation et l'extension de la salle des fêtes chemin de la Gare,
- charge Madame le maire de transmettre la demande au conseil départemental de l'Isère.

2015/10/05

Avenant de transfert convention d'occupation du domaine public Bouygues Telecom à Infracos

Hervé Lambert, conseiller municipal délégué aux voiries, réseaux et enjeux énergétiques, rappelle au conseil municipal la convention en date du 20 juillet 2010 signée avec la société Bouygues Telecom en vue de l'exploitation de la station radioélectrique installée dans la tour du château de la Veyrie.

L'opérateur ayant sollicité le transfert de ladite convention au profit de la société Infracos, il convient ainsi de signer un avenant subrogeant la société Infracos dans tous les droits et obligations de l'opérateur Bouygues Telecom.

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le maire à signer l'avenant de transfert susvisé et toutes les pièces s'y rapportant avec la société INFRACOS.

2015/10/06

Modification du règlement de fonctionnement du multi-accueil municipal "La Ribambelle"

Vu la délibération n°2013/03/06 concernant le transfert des activités liées à la petite enfance (activités du multi-accueil « La Ribambelle ») et à l'accueil péri- et extrascolaire et à l'animation jeunesse (activités du Service Enfance Jeunesse) du CCAS de Bernin à la commune de Bernin,

Considérant la nécessité de modifier le règlement de fonctionnement du multi-accueil « La Ribambelle »,

Madame Géraldine Moutet, adjointe déléguée à l'enfance, à la culture et à la gestion de l'entretien des bâtiments communaux, informe le conseil municipal qu'il convient d'apporter des modifications au règlement de fonctionnement du multi-accueil « La Ribambelle ». Elle donne lecture de ces modifications, qui concernent essentiellement le changement des modalités de mensualisation des contrats et de décompte des tranches horaires de garde des enfants, consécutives aux nouvelles règles posées par la C.A.F., ainsi que l'adoption d'un protocole de continuité de direction de la structure.

Le règlement est joint à la présente délibération.

Le nouveau règlement de fonctionnement sera diffusé aux familles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les modifications apportées au règlement de fonctionnement du multi-accueil municipal « La Ribambelle »,
- charge Madame le maire de transmettre cette délibération à la C.A.F. ainsi qu'au président du conseil départemental et au médecin de la PMI dès son dépôt en préfecture.

2015/10/07

Location appartement rdc bâtiment de la Cure, ancien local du Club Berninois

Vu l'avis du 10 février 2015 relatif à la fixation du loyer et des redevances maximums des conventions conclues en application de l'article L.351-2 du Code de la construction et de l'habitation,
Vu que le plafond de loyer PLUS est de 5.54 €/m² pour la zone 2 (dont Bernin),
Considérant la réhabilitation de l'ancien local du Club Berninois, propriété de la commune, en 1 logement T1 avec une surface utile totale de 50 m²,

Madame le maire explique que la commune a réhabilité l'ancien local du Club Berninois situé dans le bâtiment de la Cure, avec la volonté de conforter sa politique de logement social tout en favorisant la mixité sociale sur le territoire communal.

Ce logement, au regard de sa configuration, s'adresse plutôt à une personne seule ou à un couple.

Elle propose de plafonner le loyer tel un logement social de type PLUS, ce qui contraint le locataire à avoir des ressources inférieures à un certain plafond (exemple : pour un couple, le revenu fiscal de référence sera inférieur à 26 851 € en 2013).

La formule de calcul pour fixer les loyers des logements sociaux est la suivante :

Surface utile du logement x 5.32 x coefficient de structure (CS)
(CS = 0,77 x [1 + (nombre de logements x 20m² / surface utile totale de l'opération)]).

Le loyer ne devra donc pas dépasser 298.61 € (50 x 5.54 x 1.078).

A ce loyer seront ajoutées des provisions pour les charges d'électricité et d'eau afférentes au logement pour un montant de 80 € mensuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de louer l'appartement situé au rez-de-chaussée du bâtiment de la Cure, 537 RD 1090, de type T1, avec un loyer mensuel de 298.61 € pour l'année 2015,
- dit que le loyer sera revalorisé le 1^{er} avril de chaque année sur la base de l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre de l'année n-1 dès 2016,
- charge Madame le maire de procéder à la location de ce logement et à la réactualisation du loyer chaque année.

2015/10/08

Commune de Bernin / agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG) : mission d'assistance au programme d'activités partenarial dans le cadre de la révision du POS et versement d'une subvention

Vu l'article L 121-3 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°2014/06/01 du 18 juin 2014 pour ruisant la révision du POS et la définition des modalités de concertation,

Vu la délibération n°2015/07/11 du 8 juillet 2015 poursuivant la révision du POS en vue de sa transformation en PLU, établissant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme,

Suite à la reprise de l'élaboration du PLU en juin 2014, le projet de PLU a été arrêté le 8 juillet 2015 en conseil municipal.

La proposition d'intervention établie par l'Agence d'urbanisme en juin 2014 pour l'accompagnement de la commune de Bernin dans la poursuite de l'élaboration de son PLU estimait à 40 jours d'activités la présente mission, avec une répartition sur 2014 et 2015. Au terme de la phase d'élaboration et avant d'entrer sur la phase administrative qui suit l'arrêt du projet de PLU, il convient de recadrer l'offre de services de l'agence dans l'accompagnement à la commune.

Pour l'accompagner dans cette démarche, la commune a demandé à l'Agence d'urbanisme d'inscrire à son programme d'activités partenarial une mission d'assistance conforme à l'article L121.3 du code de l'urbanisme :

« Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'Etat et les établissements publics ou autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire des organismes de réflexion et d'études appelés " agences d'urbanisme ". Ces agences ont notamment pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment des schémas de cohérence territoriale, et de

préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques. Elles peuvent prendre la forme d'association ou de groupement d'intérêt public. »

Le financement de la présente proposition se décompose ainsi :

- En 2015, 15 jours d'activités sont venus compléter les 15 jours initialement arrêtés (avenant n°1 d'un montant de 11 400 euros TTC) confiés à l'Agence d'urbanisme. La commune peut déduire 3 jours financés par le Grésivaudan sur ces nouvelles journées. Il resterait alors 12 jours d'activités à la charge de la commune qui feraient l'objet d'une demande de subvention complémentaire de 9 120 euros TTC,
- En 2016, la mission confiée à l'agence d'urbanisme nécessitera environ 8 jours d'activités. Elle fera l'objet d'une demande de subvention complémentaire de 6 080 euros TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'autoriser Madame le maire à signer l'avenant n°2 de l'année 2015 de la convention cadre pour un montant de 9 120 euros TTC;
- d'autoriser Madame le maire à signer le futur avenant de l'année 2016 de la convention cadre pour un montant dans la limite de 6 080 euros TTC;
- d'autoriser le versement d'une subvention de 9 120 euros TTC au profit de l'AURG ;
- de préciser que les crédits nécessaires au versement de la subvention seront inscrits au budget de la commune ;
- de charger Madame le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

2015/10/09

Délibération de soutien à la démarche de transition énergétique engagée par la communauté de communes du Grésivaudan et à la mise en œuvre des actions dans le cadre du projet « Territoire à Energie Positive » (TEPOS)

La communauté de communes a adopté à l'unanimité un Plan Climat Air Energie (PCAET) le 23 septembre 2013.

Les actions déjà engagées visent à atteindre une sobriété énergétique, une meilleure performance énergétique, associée à l'augmentation de la part d'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique consommé. LE PCAET contribuera également par certaines de ses actions à accompagner les territoires et ses acteurs à mieux s'adapter au changement climatique.

Le Grésivaudan propose de renforcer son engagement dans la démarche de transition énergétique. La communauté de communes a été labélisée début 2015 Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) en devenant par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Afin de concrétiser cette labellisation, le Grésivaudan va déposer un dossier régional Territoire à Energie Positive (TEPOS) en octobre 2015.

La labellisation TEPOS permet de bénéficier de soutiens supplémentaires de l'Ademe et de la région Rhône-Alpes.

L'objectif TEPOS vise à engager les territoires dans une démarche de transition énergétique sur une trajectoire permettant d'atteindre l'équilibre entre la demande d'énergie et la production d'énergies renouvelables locales à l'horizon 2050, en travaillant sur les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

A l'échelle communale, différentes actions ont été engagées ou sont prévues dans cette perspective :

- en matière d'économie d'énergie :

Bâtiment	Poste	Objet	Etat projet
Groupe scolaire	Isolation	Remplacement des menuiseries extérieures anciennes par des portes et châssis vitrés double isolation en aluminium.	Terminé (2014)
		Isolation des combles	
Mairie	Gestion de système de chauffage	Régulation du chauffage et de la climatisation avec gestion des horaires d'occupation	Travaux en cours (en service 11/2015)

Le CUBE	Gestion de système de chauffage	Régulation individuelle des différents espaces (gymnase, salles de sports, de danse, etc...)	Mise en service en cours
	Gestion	Etude pour mise en place télégestion	En projet
	Eclairage	Mise en place de détection de présence dans les circulations intérieures et extérieures	Terminé (2015)
Groupe scolaire	Gestion de système de chauffage	Régulation de chauffage et climatisation salle de classe par salle de classe	En projet 2016
	Eclairage	Modernisation et requalification de l'éclairage d'une salle de classe qui servira de modèle pour les autres	
Eclairage public	Eclairage	Modernisation de l'ensemble de l'infrastructure avec : remplacement des sources d'énergie les plus énergivores, mise en place de l'extinction nocturne ou de la régulation de flux lumineux, détection de présence pour les voies piétonnes, requalification ou nouveaux projets avec technologie LED. (consommation réduite de 45%)	Plan engagé depuis 2012 Nombreux projets en cours
Crèche multi accueil	Isolation	Bâtiment HQE Chauffage bois	Terminé
Lotissement privés	Eclairage	Mise en place d'une convention et subvention pour les lotissements privés qui modernisent leur éclairage « public propriétaire »	En vigueur depuis 2012

- en matière de production ou d'utilisation d'énergie renouvelable :

Bâtiment	Poste	Objet	Etat projet
Crèche Multi-accueil	Production énergie renouvelable	Chauffe-eau solaire Chaudière granulés bois	Réalisé
Le Cube	Production énergie renouvelable	Chauffe-eau solaire Puits canadiens Géothermie sur nappe	Réalisé
Centrales citoyennes	Production énergie renouvelable	Promotion du concept Soutien aux initiatives citoyennes d'investissement	En projet

Arrivée de Gabriel Sabatier à 21h23.

Aussi, Madame le maire propose que la commune apporte son soutien à la candidature intercommunale et s'engage par ses actions propres à participer à la mise en œuvre des trajectoires énergétiques qui seront dégagées dans le cadre de cette candidature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'apporter son soutien entier à la démarche engagée et à la mise en œuvre des actions qui auront été retenues à l'issue des différentes études dans le cadre du projet ;
- d'assurer la communauté de communes de son investissement dans la limite des compétences et de son territoire pour l'aider à devenir un territoire à énergie positive.

2015/10/10

Création d'emploi, modification du tableau des emplois

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34, 97 et 104 à 108,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la déclaration de vacance d'emploi auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère,

Noémie Brunier, conseillère municipale déléguée aux relations avec le personnel, rappelle aux membres du conseil municipal qu'il leur revient de créer les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services, et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Noémie Brunier indique qu'une création d'emploi est à envisager, pour assurer le bon fonctionnement des services communaux.

Depuis le départ, en septembre 2013, de l'agent contractuel responsable du service de communication et des festivités, occupant un emploi permanent de rédacteur à temps complet, certaines missions de communication avaient été confiées à un agent contractuel, dont le temps de travail avait été augmenté dès le 1^{er} novembre 2013. A compter du 1^{er} novembre 2014, cet agent s'était vu confier un poste d'assistante de communication. Son temps plein était ventilé à hauteur de 70 % sur des missions de communication et de 30 % sur des missions d'accueil, de support à l'état civil et de tenue de l'agence postale communale.

Le terme du contrat de l'assistante de communication étant fixé au 31 octobre 2015, il est souhaitable d'envisager sa mise au stage, sur un emploi à temps complet d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, dont la ventilation des missions sera analogue à celle opérée pendant la dernière période contractuelle.

La mise au stage suppose la création préalable, dans les effectifs de la commune de Bernin, d'un emploi à temps complet d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe et ventilé à hauteur de 70 % sur des missions de communication et à 30 % sur des missions d'accueil, d'état civil et de tenue de l'agence postale communale. Madame Noémie Brunier précise que, suivant l'évolution des besoins de la collectivité, la répartition et/ou la nature des missions pourront être modifiées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de créer un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2015,
- précise que la ventilation des missions ci-dessus décrite est susceptible de modification en fonction de l'évolution des besoins de la collectivité,
- décide d'adopter la modification du tableau des emplois telle qu'elle figure en annexe n°1 aux présentes,
- dit que les crédits nécessaires à la création du poste seront inscrits au budget,
- charge madame le Maire de transmettre la présente au préfet, au président du centre de gestion de l'Isère et au trésor public pour exécution.

IV – Questions diverses

- PLU
- Projet salle des fêtes
- Rapport 2014 de la communauté de communes du Grésivaudan : sera présenté au prochain conseil municipal public

Voir la retranscription des débats au procès verbal.

La séance prend fin à 21h38.

Le prochain conseil municipal public aura lieu le mercredi 18 novembre 2015 à 20h15.